

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« FORÊTS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE »

Tel : 03 25 73 65 81 / Fax : 03 25 40 72 36

E-Mail : cdc.piney@wanadoo.fr



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 26/06/ 2012

Le 26 juin 2012 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Olivier JACQUINET, s'est tenue une réunion du Conseil Communautaire à la salle de conseil de Charmont-sous-Barbuise.

Etaient présents :

ASSENCIERES : M. PINET - M. THIENOT

BOUY-LUXEMBOURG : M. DEBOUY

BREYONNES : M. PREVOST, MME BOUDOT-DROUIN (suppléant M. MAILLY) – M. KLEIN (suppléant Mme FINELLO)

CHARMONT SOUS BARBUISE : M. MARY – M. NIVOIX - MME CARILLON – MME BATTELIER

DOSCHES : - Mme PERROT - Mme MORENO

GERAUDOT : M. MAILLY – MME HANDEZ (suppléante M. BERNARD)

LUYERES : M.SCHILD – MME CARETTE

MESNIL-SELLIERES : M. SARRAZIN – M. SECLIER

ONJON : M. PIERRON – M. PARIGAU (suppléant M. CANOT)

PINEY : M. DENORMANDIE – M. PUTOIS – M. ERRANDONEA – M. JANNY

ROUILLY-SACEY : M. MALATRAS

VAL D'AUZON : M. ROUILLEAUX - M. LABY (suppléant M. DELOL)

Etaient excusés : Mme DEBOUY et M. DYON
Monsieur Edouard THIENOT est élu secrétaire de séance.

Monsieur MARY, maire de Charmont sous barbuise, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communautaire.

Le Président ouvre la séance.

RAPPORT n°1	Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
--------------------	--

Après en avoir pris connaissance, le conseil communautaire adopte à l'unanimité de ses membres le procès-verbal de la dernière réunion du 27/03/2012.

M. THIENOT, en tant que secrétaire de séance, souhaiterait que le procès-verbal lui parvienne plus en amont.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n°2	Entrée des communes d'Avant les Ramerupt, Longsols et Pougy : Choix du bureau d'études
--------------------	---

Le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit l'entrée dans notre communauté de 3 communes au 1^{er} janvier 2013. Un arrêté préfectoral devrait très prochainement être signé avec la procédure juridique à mettre en place.

Aussi, le Président propose de faire appel au bureau d'études LB Collectivités Conseils pour mettre à la disposition du conseil communautaire ses compétences dans la procédure d'élargissement du périmètre communautaire.

Le coût serait de 1 500 € HT (forfait de base – 1.5 jour) plus 107 € de l'heure avec un plafond de 3 jours. La prestation sera plafonnée à 4 000 € HT.

Le Président fait part du calcul du transfert de charges fait par la communauté de communes de Ramerupt qui se base sur l'effectif de la population. Il semble plus judicieux que le calcul se fasse sur les bases d'imposition qui constituent les recettes fiscales, d'où l'importance de l'avis d'un cabinet conseil.

Le conseil souhaite savoir si la Communauté de communes de Ramerupt sollicitera également les services de ce même bureau d'études ;

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n°3	ACCESSIBILITE : PRISE DE COMPETENCE « ELABORATION DE DIAGNOSTICS RELATIFS A L'ACCESSIBILITE
--------------------	--

La loi du 11 février 2005 dite loi « handicap » concernant le cadre bâti prévoit :

- Le principe d'accessibilité généralisée sans rupture de la chaîne du déplacement
- L'attestation de conformité aux règles d'accessibilité obligatoire
- L'obligation d'accessibilité pour les établissements recevant du public (ERP) neufs
- Des délais: établissements recevant du public existants au **11 février 2015** avec diagnostic avant 1er janvier 2011 (proposition de réduction du délai diagnostic au 31 décembre 2008 à suivre)

Afin de mutualiser le coût relatif à la réalisation de ces études, le président propose que la communauté de communes sollicite auprès de ses communes membres la prise de compétence

« **Élaboration des diagnostics relatifs à l'accessibilité** ».

Chaque conseil municipal aura trois mois pour délibérer après la réception de la délibération de la communauté demandant la modification des statuts.

Madame Perrot propose de travailler avec les personnes handicapées qui peuvent être de bon conseil.

Le Président rappelle qu'il s'agit juste d'un état des lieux. Au vu des constats, des propositions seront faites pour donner les conseils éventuels et les priorités.

La 2^{ème} étape : à la suite des rapports, il pourra être proposé de se regrouper pour les actions communes :

L'association Egée doit envoyer un tableau à chaque commune pour recenser tous les bâtiments communaux et la voirie afin de réaliser leur devis.

Le conseil souhaite faire appel à d'autres sociétés pour la mise en concurrence.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

Rapport n° 4	Bâtiment pour l'accueil périscolaire à Luyères : Etat d'avancement
---------------------	---

MM. MALATRAS et SCHILD ont présenté aux membres l'état d'avancement du bâtiment d'accueil où une visite a été organisée le vendredi 15 juin dernier

Monsieur Schild signale que les délais semblent être respectés, qu'il n'y a pas de surprise sur le financement et que la couverture sera terminée pour le 14 juillet. Il fait part des problèmes administratifs liés à la facturation des entreprises entre la commune et la communauté de communes. Problèmes qui devraient être réglés prochainement après une rencontre avec les services de la préfecture.

La fin des travaux de bâtiment est prévue vers le 17 novembre et il pense que l'utilisation des bâtiments pourra être possible après les vacances de février.

RAPPORT n°5	Pôle scolaire intercommunal à Mesnil-Sellières : Etat d'avancement
--------------------	---

I/ MAITRISE D'ŒUVRE

En tant que Maitre d'Ouvrage délégué, la SIABA est chargée de la consultation de maitres d'œuvres relatif aux travaux de réalisation d'un groupe scolaire intercommunal de 4 classes élémentaires, d'une cantine, d'une bibliothèque et locaux annexes sur le RPI de Dosches, Géraudot, Rouilly-Sacey et Mesnil-Sellières.

Sont retenues les candidatures (3 au maximum) suivantes :

Franck PLAYS - ATELIER D'ARCHITECTURE 52 - SICA HR DE L'AUBE.

Au vu du rapport d'analyse, le candidat proposé par la SIABA est la SICAHR de l'AUBE

II/Contrôle technique

En tant que Maitre d'Ouvrage délégué, la SIABA est chargée de la consultation d'entreprises pour :

- La mission de coordination pour la sécurité et la protection de la santé
- La mission de contrôle technique

- Pour les travaux de réalisation d'un groupe scolaire intercommunal de 4 classes élémentaires, d'une cantine, d'une bibliothèque et locaux annexes sur le RPI de Dosches, Géraudot, Rouilly-Sacey et Mesnil-Sellières.

Ont été consultées, les sociétés : SOCOTEC, APAVE, DEKRA, VERITAS et CS BTP
 La SIABA propose la SOCOTEC pour les deux missions.

Le président invite le conseil à délibérer pour retenir la SICHR et la SOCOTEC pour la réalisation et le suivi du pôle scolaire intercommunal

Madame Perrot regrette que la commission d'appel d'offres ne se soit pas réunie pour décider du choix du maître d'œuvre. Elle souhaiterait qu'il y ait une réflexion commune et qu'un travail d'équipe soit fait avec comme intervenant les quatre communes concernées (deux d'entre elles perdant une classe).

Elle rappelle son souhait lors de la réunion de bureau, souhait partagé par Monsieur Bernard, qu'une réflexion plus approfondie pour étudier les besoins, le côté pratique d'utilisation, l'accessibilité, l'espace nécessaire, et l'emplacement. (Voir croquis ci-dessous)

Le Président précise que le projet est acté mais pas du tout finalisé. Il souligne qu'une ébauche était nécessaire afin de pouvoir établir les dossiers de demande de subventions mais qu'en aucun cas cela présentait un caractère définitif. Beaucoup de travail reste à faire, c'est pourquoi seront organisées des visites sur différents pôles scolaires du secteur avec les enseignants, les maires, la commission bâtiment, la commission scolaire et le maître d'œuvre.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

La commune de MESNIL-SELLIERES a accepté de céder 4 700 m² à la communauté de communes pour l'euro symbolique. Le conseil municipal de la commune demande que les travaux de viabilisation soient répartis entre les 2 collectivités au prorata de la surface concernée, soit environ 150 000 €.



Après étude du plan proposé et discussion sur l'emplacement du futur pôle avec toutes les difficultés d'élargissement et de stationnement qui risquent de se poser, le conseil partage l'avis du bureau quant à la situation géographique du pôle et est plus favorable pour l'implanter sur l'aire de loisirs près du terrain de football. Monsieur Séclier rappelle que le souhait initial de la commune était de placer ce nouveau bâtiment près du stade, mais elle a été confrontée à un refus verbal de la DTT, eu égard à son positionnement.

Le conseil confirme son souhait de déplacer l'implantation du futur pôle scolaire sur l'aire de loisirs.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

La demande de DETR pour la 1^{ère} tranche a été acceptée le 30/03/2012 pour un montant de subvention de 200 000 €. Les demandes de subvention auprès des autres financeurs sont en cours d'instruction (Conseil Général, Région avec le PNRFO)

Pour parfaire le plan de financement, je vous propose de solliciter notre parlementaire, Nicolas DHUICQ, afin de solliciter une subvention exceptionnelle du ministère de l'Intérieur.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n°6	Ecoles : bilan du 2 et 3^{ème} trimestre et perspectives de rentrée
--------------------	--

Les conseils d'école sont en cours. Deux classes fermeront à la rentrée 2012/2013 (site de DOSCHES et de PINEY pour une CLIS). Deux sites (LUYERES et BREVONNES) n'auront qu'une seule direction à la rentrée. Pas d'ouverture arrêtée à ce jour, mais le groupe élémentaire de PINEY enregistre un nombre important d'inscriptions, une ouverture est probable à la rentrée si la situation des effectifs est constatée.

Un risque de fermeture de classe est possible sur BREVONNES en 2013/2014.

Le résultat de l'appel d'offres pour les fournitures scolaires a permis de retenir l'offre de l'entreprise PICHON. Les enseignants ont été informés. Après calcul des dépenses de l'année passée et des tarifs proposés par l'entreprise adjudicataire, il a été proposé de fixer la dotation annuelle pour l'achat des fournitures scolaires à **35 € par élève** présent à la rentrée de janvier de l'année N : (scolaires, administratives, manuels et jeux éducatifs).

Attention, les dépenses concernées par l'impression, la reprographie des documents (cartouches d'encre, maintenance photocopieuse, ...) ne sont pas concernées par cette dotation.

Pour les activités sportives (piscine, judo, vélo, voile, golf, ...), il n'est pas programmé de dotation particulière.

Par contre, toutes ces prévisions d'activités sportives devront nous parvenir avant le mois de février (dans la mesure du possible) accompagnées de leur budget pour être présentées en commissions et chiffrées dans le budget communautaire.

Pour des demandes spécifiques (salon du livre, visite musée, séjour à l'étranger, classe de neige, ...), le cheminement est identique. Toutefois, au vu de la participation sollicitée, elles seront validées par la commission compétente ou le bureau.

Les écoles de notre communauté ont participé activement aux challenges organisés par le PNRFO (économies d'énergie) et par les Amis du Parc (jardiniers de la terre) – Le conseil souhaite qu'une demande d'intégration des écoles de Charmont, comme Pougy et Longsols soit faite auprès des amis du parc afin qu'ils puissent participer à ces activités.

Il est soulevé le fait que la plupart des communes du périmètre de la CDC fassent partie du Parc et que la commune de Charmont, elle, fasse partie du pays « plaine de Champagne ». Ce dernier devra être consulté si la décision est prise de changer le préfabriqué de l'école de Charmont.

Mme PERROT souhaite qu'un contrôle technique des aires de jeux et installations sportives présentes dans les écoles soit réalisé par un bureau d'études agréé.

Monsieur THIENOT signale que les référents des écoles ne sont ni informés ni consultés suffisamment. Il souhaiterait que les référents aient connaissance des décisions qui concernent le domaine scolaire prises par le président ou par le bureau, des projets des écoles, des demandes de subventions et pour cela souhaiterait que la commission scolaire soit consultée (réunions ou mails).

RAPPORT n°7	Petite enfance et Périscolaire : bilan semestriel et perspectives de rentrée
--------------------	---

M.DENORMANDIE présente le projet « ados » du territoire. Une enquête est faite auprès des collégiens. Beaucoup d'entre eux ont fréquenté les structures périscolaires mais sont oubliés lors de leur entrée au collège. L'objectif est de réunir les jeunes deux vendredis par mois ou le samedi après-midi afin de trouver des activités pour les occuper, trouver des fonds dans le but de réaliser des projets. Pour certains ce sera une aide aux devoirs.

Concernant les collégiens de Charmont, ils sont dirigés vers « le nouveau monde ». Seraient-ils intéressés pour ce projet sachant qu'ils fréquentent le collège d'Arcis-sur-Aube ?

Afin de pouvoir financer en partie ce projet, il sera intégré au contrat enfance jeunesse de la CAF.

Une rencontre avec le principal du collège est prévue afin de pouvoir harmoniser les activités des enfants.

La situation des différents sites est satisfaisante en termes de fréquentation.

Pour les impayés, les premières exclusions ont été réalisées le lundi 11 juin dernier.

Il est proposé de travailler sur le paiement par avance. M. THIENOT, membre de la commission, signale qu'il n'a pas été invité à la réunion et n'en a pas reçu de compte-rendu non plus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n°8	Halte garderie à Charmont-sous-Barbuise
--------------------	--

La halte garderie « TROTT'LINOU » gérée par Familles Rurales a cessé de fonctionner en avril dernier suite à la liquidation judiciaire de Familles Rurales. Le besoin d'une structure d'accueil dans ce secteur est avéré.

Le Président propose de travailler sur le projet d'une halte-garderie fixe sur la commune de Charmont-sous-Barbuise. Cela devrait représenter un coût plus important que la micro-crèche mais ne représenterait pas le même service. On ne pourrait accepter que 10 enfants de moins de trois ans maximum.

Madame Carillon souhaite que les occasionnels puissent être intégrés car il y a une demande.

Monsieur Denormandie rappelle qu'une telle structure est indispensable pour le développement de notre territoire. Le service de micro-crèche correspond à une demande. Cela ne devrait pas supprimer le travail des nourrices. (Rappel : le service halte-garderie existe aussi à Piney en plus de la crèche : ouverture à 24 enfants)

La CAF et la DIDAMS ont accepté de participer financièrement à cette nouvelle structure. Le statut de micro-crèche semble être le mieux adapté.

Madame Van Der Sleen, directrice de la crèche de Piney, proposera un budget : personnel, charges diverses...

Le conseil communautaire émet un avis favorable quant à l'étude d'un projet de micro-crèche sur Charmont-sous-Barbuise mais ne se prononcera que sur la base d'une étude des besoins, des coûts et de la possibilité d'y intégrer de la halte-garderie.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n°9	Transport intergénérationnel : présentation de la plaquette et mise en place
--------------------	---

Mme PERROT, responsable de la commission communication présente le projet de plaquette d'infos qui sera diffusée sur le territoire dans l'été. Il reste des modifications à apporter.

Il est proposé de sortir un certain tirage afin d'attendre les réactions des habitants et apporter, s'il y a lieu, les changements qui s'imposeront. Les premiers services seront proposés à partir du lundi 3 septembre 2012.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n°10	ZAE des plants :
---------------------	-------------------------

Une plaquette de présentation sera réalisée prochainement. Mme PERROT proposera le projet dans les meilleurs délais.

RAPPORT n°11	Communication : projets en cours
---------------------	---

Compte rendu de la commission communication : Pour le magazine d'un territoire, Madame Perrot demande des délégués pour les communes de Longsols, Avant-lès-Ramerupt et Pougy qui seront invités à la prochaine réunion. Le nom du journal de la CDC n'a pas été arrêté et le conseil souhaite que la commission communication décide du titre à lui donner. M. THIENOT demande qu'un comité de rédaction soit mis en place pour le journal d'information.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n°12	Conventions diverses
---------------------	-----------------------------

Adhésion à la société publique locale X-demat : Une société publique locale a été créée par les départements de l'Aube, de la Marne et des Ardennes. Elle propose les prestations liées à la dématérialisation des documents administratifs des collectivités territoriales.

Aujourd'hui, la communauté de communes bénéficie de ce service avec Xmarchés et Xactes (délibérations).

D'autres services seront proposés dans les mois et années à venir.

Ce service est actuellement gratuit jusqu'au 1er juillet prochain. Pour adhérer à cette SPL dénommée X-demat, nous devons acquérir une action au prix de 15.5 €. Puis, chaque année, la communauté de communes devra verser une participation aux frais de fonctionnement (variable en fonction du nombre d'habitants). Cette participation est fixée à 600 € HT pour les communautés de communes de 5 000 à 10 000 habitants.

Le président propose au conseil communautaire :

- d'adhérer à la société publique locale X-demat dans les conditions définies ci-dessus » .

- de l'autoriser à signer les statuts et le pacte d'actionnaires de la société tels qu'adoptés par les 3 Départements fondateurs ainsi que la convention de prestations intégrées.

- de l'autoriser à effectuer toutes démarches et à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers permettant de concrétiser l'adhésion de la collectivité à la société publique locale SPL-Xdemat.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

INSTAURATION D'UNE REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire d'instaurer des régies d'avances et de recettes :

- Une régie d'avances pour les camps et les centres de loisirs pendant les vacances d'été ou petites vacances lors de déplacements hors du département

- Une régie de recettes pour faire fonctionner le transport à la demande (TAD).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

NOUVEAU TARIF POUR LE SPANC

Le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'instaurer un nouveau tarif pour les contrôles de conformité d'assainissement faits sur la commune de Charmont, la réalisation ayant été faite par le SDDEA.

Il propose d'appliquer le tarif de 80.00€ TTC pour le contrôle de conformité lorsque la réalisation a été établie par le SDDEA.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n°13	Décisions modificatives
---------------------	--------------------------------

Décisions modificatives comptables : amortissements

Le président propose de procéder aux opérations comptables modificatives suivantes :

BUDGET PRINCIPAL/DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

6811-042	Dotation aux amortissements	+47 680.00€
28115-040	Acquisition bâtiment scolaire	+12 400.00€
281571-040	Matériel roulant et outillage	+10 800.00€
28181-040	Installation agencement	+ 1 750.00€
28183-040	Matériel de bureau et informatique	+ 2 850.00€
28184-040	Mobilier	+ 800.00€
28188-040	Autres immobilisations corporelles	+ 830.00€
281831-040	Matériel	+ 1 650.00€
28135-040	Bâtiment modulaire aménagement	+ 2 150.00€
281312-040	Bâtiment scolaire	+14 450.00€

023 virements section investissement (fonctionnement) -47 680.00 €

021 virements section investissement (investissement) -47 680.00 €

SPANC Décisions modificatives : Amortissements

Le président propose de procéder aux opérations modificatives suivantes :

SPANC : DOTATION AUX AMORTISSEMENT

6811-042	Dotation aux Amortissements	+86.00€
28184-040	Amortissement mobilier de bureau	+86.00€
7062	Redevances d'assainissement	+86.00€
2315	installations matérielles et outillage	+86.00€

VIREMENT DE CREDIT

Le président propose de procéder aux opérations modificatives suivantes
REMBOURSEMENT EMPRUNT LUYERES 2011 :

168741 -16	EMPRUNT LUYERES	+ 2 700.00€
022	DEPENSES IMPREVUES	- 2 700.00€

VIREMENT DE CREDIT

Le président propose de procéder aux opérations modificatives suivantes :

COMPLEMENT OPERATION 14 : Achat armoire service administratif

2184-14	ACQUISITION MOBILIER BUREAU	+ 1 000.00€
2313-26	CANTINE MATERNELLE PINEY	- 1 000.00€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n°14	QUESTIONS DIVERSES
---------------------	---------------------------

Transports scolaires : le Conseil Général a décidé de ne plus organiser, à partir de la rentrée de septembre, le transport des enfants le midi vers leur commune si une cantine est présente dans le RPI.

Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

La communauté de communes n'est pas concernée cette année par ce fonds

PROCHAIN CONSEIL : LE 25 SEPTEMBRE 2012

20H00

SALLE « LA ROSE AU VENT » de DOSCHES

Fin de la séance :23H15